Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260605-D2026054-DE

Pleslin Trigavou

Date de convocation : 29/05/2026
Date d'affichage : 29/05/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-054

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, cinq juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Flore HUGUERRE ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Rosemary RAFFRAY ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Stevan VINCENDEAU ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD ; Annabelle ORTIZ DE LA ROSA.

Représentés : **Laurent MOUSSET par Laurent FRANKOWSKI**
Erwan MARIE par Véronique AUGUSTE
Lucien RAZA par Gildas DU HALGOUET

Absents excusés :

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE
Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 24 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

URBANISME CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE 382 AX 275 SIS A LA VILLE EVEN A M ROLLAND ET MME LEVEQUE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation du lotissement communal « La Ville Even », la commune a fait l'acquisition de plusieurs parcelles.

À l'ouest de ce lotissement, un projet de voie piétonne initialement prévu n'a finalement pas été réalisé. En effet, une liaison douce a été privilégiée entre l'est du lotissement et le lotissement du Bois Rolland, assurant déjà l'accès au bourg de Trigavou.

Par conséquent, l'emprise foncière initialement réservée est devenue sans objet pour la collectivité. La parcelle d'origine, cadastrée 382 AX 229, a fait l'objet d'une division afin d'être proposée aux propriétaires riverains.

La parcelle issue de cette division, objet de la présente cession, est désormais identifiée sous la référence **382 AX 275** pour une contenance de **336 m²**.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260605-D2026054-DE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le plan de division réalisé par le Cabinet EGUIMOS et rappelle les conditions de la vente :

- **Acquéreurs :** Monsieur ROLLAND et Madame LEVEQUE, propriétaires de la parcelle adjacente.
- **Prix de vente :** 15 € / m², soit un montant total de **5 040 €**. Ce prix correspond sensiblement au coût d'acquisition initial pour la commune.
- **Urbanisme :** Il est rappelé que cette parcelle est située en zone **NJ** (Zone Naturelle de Jardins). En conséquence, elle ne pourra faire l'objet d'aucune division ultérieure en vue d'une construction.
- **Frais :** Les frais d'acte notarié et de géomètre liés à cette cession seront à la charge des acquéreurs.

CONSIDÉRANT le plan de division et les conditions de la vente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **CEDE** la parcelle 382 AX 275 d'une surface de 336 m² au prix de 15€/m² soit un total de 5 040€ ;
- **PRECISE** que les frais de géomètre et d'acte notarié seront supportés par les acquéreurs ;
- **CONFIE** à l'étude de Maître LOUAIL notaire à Pleslin Trigavou, la rédaction des actes à intervenir ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 11 juin 2026.

Maire	Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU
22 (Côtes-d'Armor)